

République Française

Département de Seine-et-Marne
Arrondissement de Provins
Commune de **GOUAIX**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU 17 DECEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 17 décembre à 20h00,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de GOUAIX, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FENOT, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. FENOT Jean-Paul, CHANTRAIT Françoise, VERRIER Laure, GRIFFE Joël, COURTOIS Dominique, TAUSTE Pedro, MICHOT Jean, IDRISOU Razak, LEONARD Hélène, formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Mmes et MM. MAZANKINE Ana, VOISIN Sandrine, PHELIPPEAU Stéphane, LAMOTHE Frédéric

Ont donné pouvoir : M. BOUCHARIN Philippe à Mme CHANTRAIT Françoise, M. ROUSSEL Michel à M. FENOT Jean-Paul

Secrétaire de séance : Mme CHANTRAIT Françoise

Date de convocation : 11 /12/2019

Date d'affichage :21/12/2019

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 11

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2019
- Dissolution du budget annexe du service eau potable
- Tarif 2020 de la redevance du service de l'assainissement
- Tarif 2020 de la redevance du service de distribution d'eau potable
- Renouvellement du matériel informatique du secrétariat
- Matériel informatique de l'école élémentaire
- Participation financière de l'AGRENABA pour la réalisation du parking du Sentier de la Cocharde

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2019

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la dernière séance.

2) Dissolution du budget annexe du service public de distribution de l'eau potable

Délibération n° 77208191001

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRé portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu la prise de compétence « EAU » de la Communauté de Communes Bassée Montois au 1^{er} janvier 2020,

Vu la délibération en date du 2 juillet 2019 par laquelle le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bassée Montois a demandé l'adhésion au syndicat S2e77 et l'extension du périmètre d'intervention du S2e77 sur l'ensemble du périmètre de la CCBM,

Vu la délibération du S2e77 en date du 8 juillet 2019 approuvant l'extension de périmètre sur la totalité du périmètre de la CCBM,

Considérant qu'il y a lieu de prendre une délibération pour dissoudre le budget « EAU » de la commune, afin de le réintégrer au budget principal de la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE la dissolution du Budget annexe « EAU ».
- APPROUVE l'intégration des comptes d'actif et de passif de la totalité du service d'eau dans le budget principal de la commune par le comptable public.
- DIT que le résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement seront repris aux lignes 001 et 002 du budget principal.

Madame CHANTRAIT tient à signaler, qu'en cas de transfert des résultats au S2e77, il n'est pas assuré que le prix de l'eau ne soit pas augmenté.

3) Tarif 2020 de la redevance communale du service public de l'assainissement **Délibération n° 77208191002**

Entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité DECIDE :

- De fixer le tarif de la redevance communale du service public de l'assainissement à 0,80 € par m³ d'eau facturé pour l'année 2020, soit une augmentation de 0,05 € par rapport à l'exercice précédent.

4) Tarif 2020 de la redevance du service public de distribution de l'eau potable

Ce service étant transféré à la Communauté de Communes Bassée Montois à compter du 1^{er} janvier 2020, le tarif de la redevance sera désormais fixé par le S2e77 à compter de cette date.

5) Renouvellement du matériel informatique du secrétariat de la mairie **Délibération n° 77208191003**

Monsieur le Maire informe le Conseil que le matériel informatique du secrétariat de la mairie doit être renouvelé, et présente 2 devis :

- BERGER -LEVRAULT : 6 018,00 €
- SARL CANNA INDICA : 2 939,94 €

L'entreprise CANNA INDICA propose de remplacer uniquement les disques durs, ce qui explique l'écart de prix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- D'accepter la proposition de la SARL CANNA INDICA.
- D'autoriser le maire à signer le devis.

6) Acquisition d'ordinateurs pour l'école élémentaire **Délibération n° 77208191004**

Dans le cadre du plan numérique de l'Education Nationale, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide d'équiper l'école élémentaire de 12 ordinateurs portables.
- Approuve le devis s'élevant à la somme de 6 577,20 € TTC, présenté par l'entreprise CANNA INDICA.
- Autorise Monsieur le Maire à signer ledit devis.

7) Participation financière de l'AGRENABA pour la réalisation du parking du Sentier de la Cocharde Délibération n° 77208191005

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la participation financière proposée par l'AGRENABA pour la création du parking du Sentier de la Cocharde, soit la somme de 1 279,66 € représentant 50 % du coût total.

8) Travaux concernant le réseau d'éclairage public – Programme 2020 Rue du Château, Chemin des Fossés à l'Ouest, chemin des Corberantes, parvis de la mairie, chemin de Rouge Vache Délibération n° 77208191006

ANNULE ET REMPLACE la délibération n° 77208190801 du 24/10/2019 en raison de l'ajout du point lumineux du chemin de Rouge Vache

Vu l'article 2.II de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique,

Considérant que la commune de GOUAIX est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM),

Considérant l'avant-projet sommaire réalisé par le SDESM,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le programme de travaux et les modalités financières.
- **DELEGUE** la maîtrise d'ouvrage au SDESM concernant les travaux sur le réseau d'éclairage public :
 - Rue du Château
 - Chemin des Fossés à l'Ouest
 - Chemin des Corberantes
 - Parvis de la mairie
 - Chemin de Rouge Vache
- **DEMANDE** au SDESM de lancer les études et les travaux concernant le remplacement de luminaires ou la création de points lumineux sur le réseau d'éclairage public des rues citées ci-dessus. Le montant des travaux est évalué d'après l'avant-projet sommaire à 28 879,98 € TTC.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention financière et toutes les pièces s'y référant relatives à la réalisation des travaux.
- **AUTORISE** le SDESM à récupérer les certificats d'économie d'énergie auprès de son obligé ou à présenter les dossiers de demande de subvention auprès de l'ADEME et autres organismes.
- **AUTORISE** le SDESM à évacuer et à mettre en décharge spécialisée les points lumineux déposés afin d'effectuer le traitement et le recyclage des déchets.

9) Attribution d'une subvention à l'association FIESTA IBERIQUE Délibération n° 77208191007

Le Conseil Municipal, par 10 voix pour, Monsieur Razak IDRISOU étant membre de l'association FIESTA IBERIQUE ne participe pas au vote, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 470,80 € à FIESTA IBERIQUE, pour sa participation à l'organisation du 14 juillet 2019.

QUESTIONS DIVERSES :

Arrêts de bus

Madame LEONARD signale que le problème du déplacement des arrêts de bus au niveau du carrefour de l'avenue de la Gare et de la RD 18 n'est toujours pas résolu, les nouveaux arrêts n'étant pas matérialisés.

Bibliothèque

Madame LEONARD s'enquiert du devenir de la bibliothèque.

Monsieur le Maire répond que le Foyer Rural reprend la gestion de la bibliothèque. Des livres ont été donnés par diverses personnes. La réouverture est prévue en janvier prochain, notamment pour l'accueil des enfants.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 22h25.

Nom	Prénom	Signature	Motif de l'absence	Pouvoir donné à
FENOT	Jean-Paul			
CHANTRAIT	Françoise			
BOUCHARIN	Philippe			Mme CHANTRAIT
VERRIER	Laure			
GRIFFE	Joël			
MAZANKINE	Ana		Déménagement	
COURTOIS	Dominique			
TAUSTE	Pedro			
MICHOT	Jean			
ROUSSEL	Michel			M. FENOT
IDRISSOU	Razak			
VOISIN	Sandrine		Sans	
PHÉLIPPEAU	Stéphane		Sans	
LEONARD	Hélène			
LAMOTHE	Frédéric		Sans	